



Maison en ruine mitoyenne, que faire?

Par **Ruine 43**, le **26/09/2012** à **11:55**

Bonjour,

Voici le problème:

Notre maison, une partie de corps de ferme, est mitoyenne d'une autre qui n'est absolument pas entretenue. Le toit de cet habitation est en train de s'effondrer sur lui même. Le danger est que certaines vieilles tuiles qui ne tiennent plus menacent de tomber sur l'extérieur de la maison ou beaucoup d'enfants du village passent et jouent.

Nous avons eu un 1er incident avec ce toit voisin et des tuiles tombées sur notre toit et en ayant cassé quelques unes. Nous avons alors adressé une lettre RAR avec copie au maire (signalant sa dangerosité), qui est resté sans réponse (ni du propriétaire, ni du maire). Nous avons fait à nos frais les réparations. Il y a 3 jours, re-belotte, de l'autre coté du toit, 120€ (facture à l'appui) pour notre pomme encore car l'eau de pluie s'infiltrait dans la maison, il y avait urgence... Nous avons pris des photos, avant / après.

Le gros soucis en fait est que cette ruine appartient au propriétaire (qui vit en Suisse) d'une grosse société de fabrication de saucissons sur la commune (d'ou certainement la non réponse du maire!). Nous allons refaire un courrier, signalant l'incident + les risques pour tous ceux qui passent à côté. Mais comment se faire entendre? Il faudrait faire une copie à une juridiction au dessus du maire, mais nous ne savons qui saisir (apparemment le médiateur de la république n'est pas la bonne personne).

Merci à ceux qui nous donneront une piste.

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **19:04**

Bonjour

Voyez avec la Préfet qui pourra obliger le propriétaire de la maison mitoyenne de faire les travaux. Vous joindrez une copie de la lettre que vous aviez adressé au maire et au voisin.